Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080208-2008 2 5 26-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008

Publication: 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation 1 Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Nº 2008-2-5-26 Séance du vendredi 8 février 2008

OUARTIER PLESSIER A ALTKIRCH Réhabilitation du bâtiment central en maison du Département

Avenant n° 2 au marché 50/07

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général du 08 décembre 2005 VU
- VU la délibération de la Commission Permanente du 09 février 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- le Code des Marchés Publics, VU
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les diverses prestations en plus et en moins values telles que décrites dans le rapport,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 50/07 conclu avec la société MEYER de BLOTZHEIM pour un montant de 21 776.60 € HT (26 044.81 € TTC) soit une augmentation de 22.25 % du montant du marché initial compte tenu de l'avenant n° 1.

Adoptévoix contreabstentions

BUTTNER